

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2008

Date de la convocation : 27/03/2008

Date de la publication : 07/04/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE -Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les deux mois qui précèdent le vote de budget, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Cette première étape budgétaire, plus qu'une simple obligation légale, doit nous permettre de faire le point précis.

C'est l'occasion de porter un regard sur les réalisations en cours, sur les perspectives à court et moyen terme, sur l'évolution des moyens financiers à disposition de la Commune, sur l'endettement de la ville.

La situation est difficile pour les salariés et retraités, pour les catégories sociales moyennes et défavorisées qui constatent des hausses des produits de première nécessité, qui subissent les augmentations du coût de l'énergie, qui s'acquittent depuis 3 mois des franchises médicales.

Et le contexte est également difficile pour les collectivités territoriales.

Nous allons vers des lendemains difficiles à cause, notamment, de la pénurie grandissante des aides de l'Etat même si parfois un effort de solidarité, de sa part, est fait –je pense en particulier à l'aide octroyée pour le financement des ouvrants et équipements de sécurité de la Maison du Temps Libre. De ce fait-là, les collectivités territoriales se recentrent sur leurs champs de compétences légales dans la mise en œuvre de leurs politiques sectorielles et territoriales. La Commune, échelon de proximité par excellence, bénéficiera de moins en moins de fonds de concours des autres collectivités.

Pour autant, la ville doit être en phase avec son temps et les besoins des habitants sont toujours plus importants.

Dispositions de la loi de finances 2008

2008 est l'année de la mise en place du « contrat de stabilité », qui limite la progression de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales à la seule inflation.

Toutefois, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de cette enveloppe normée (87 %), continue à évoluer pour 2008 en tenant compte de la moitié de l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation en % 2008/2007	Variation en euros 2008/2007
Dotation de Base Population							701 823 €	712 735 €	+ 1,56	+ 10 912 €
Dotation de superficie							2 944 €	2 990 €	+ 1,56	+ 46 €
Dotation de garantie							251 582 €	252 892 €	+ 0,52	+ 1 310 €
Dotation de compensation des baisses de TP							10 187 €	10 293 €	+ 1,04	+ 106 €
DGF totale	889 555 €	895 927 €	906 204 €	924 615 €	934 064 €	949 716 €	966 536 €	978 960 €	+ 1,28	+ 12 424 €

← + 8,65 % en 7 ans →

← Indice des prix des dépenses communales : + 18 % →

(Association des Maires de France - DEXIA)

Le montant de la DGF pour 2008 progresse de 12 424 € par rapport à 2007, soit une hausse de 1,28 %. Au regard de l'inflation prévue pour 2008 (nous sommes actuellement à 2,8 % en glissement annuel), il s'agit en réalité d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour notre Commune. D'autant que pour mesurer de façon plus juste la hausse des dépenses appropriées aux Communes, il est pertinent de comparer l'évolution des dépenses communales à l'indice spécifique DEXIA et l'Association des Maires de France qui mesure l'inflation propre aux collectivités locales. Cet indice fait état d'une augmentation **moyenne de 2,7 %/an depuis 1999**, soit un point de plus que l'inflation de l'INSEE (3,4 % sur 1 an).

Les ressources de la Commune en 2008

La loi de finances porte cette année le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases à 1,016, soit une hausse de 1,60 %. Cette revalorisation se traduit par une hausse des bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti.

Sur la taxe d'habitation et en 2007, il faut savoir que 535 foyers / 3519 ont été exonérés, soit un peu plus de 3 familles sur 20.

Le contexte local

En termes de dépenses :

- remontée des intérêts de la dette (hausse des taux)
- Personnel : régime indemnitaire + renforcement des équipes
- (2 recrutements)
- Mise en œuvre d'un Centre de loisirs associé à l'école (CLAE)

La politique fiscale : un constat la Commune se situe en dessous des taux moyens.

Une hausse très légère, sera néanmoins nécessaire pour assurer nos dépenses obligatoires. Notre épargne nette devra absolument être positive.

La dette : 575 €/habitant, moyenne nationale : 917 €
L'annuité 2008 = 493 230 € (325 K€ en capital + 168 K€ en intérêts)

La politique budgétaire qui est la nôtre :

- maîtrise du fonctionnement
- effort pour la rénovation et la modernisation du patrimoine
- développement et offre de nouveaux services.

Investissements

M. FAURE donne ensuite le détail des prévisions d'investissement :

- **l'éducation des enfants**

- extension du restaurant scolaire
- Ecole Joliot – Curie : pose de brise soleil – fenêtres.
- Ecole Marcel Pagnol : étude extension
- Ecole Primaire des Cèdres : réparation des fenêtres- réfection des sanitaires garçons.
- reprise de la cour de l'école Lamartine

- **la sécurité**

- réfection des 3 feux tricolores avenue Jean Jaurès et feu tricolore avenue des Sports/rue des Pyrénées
- démolition ancienne maison Eychenne et aménagement du carrefour.
- Aménagement de débouchés rue Marignan
- Chemin du Montagna aménagement sortie RN 21- îlot contre allée – busage fossé

- **la conservation et l'amélioration du patrimoine communal**

- ECLA : changement chaufferie
- Immeubles zone artisanale : mise aux normes électricité

- Local Candebat : aménagement de rangements démontables
- Ancienne mairie place de l'Eglise : remplacement de fenêtres côté Est, aménagement de placards
- Centre Jean Jaurès : tarif jaune EDF –
- Immeuble Gabriel Fauré : fermeture de l'accès escalier.

- **l'amélioration des conditions de travail du personnel communal et du service public**

- Acquisition d'un tracteur pour la tonte
- Autocommutateur et téléphones mairie
- Matériel informatique mairie

- **l'aménagement de la cité**

- ORU Centre Est :
 - Aménagement des espaces publics
 - Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux Artisanaux et de Services (OMPCA) quartier du Bout-du-Pont.
 - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine de l'agglomération tarbaise (OPAH-RU) du Bout-du –Pont : subventions pour réhabilitation d'immeubles.
- Acquisition d'un terrain pour l'extension du cimetière.

- **les aménagements de voirie urbaine**

- Travaux de voirie et de pluvial :
Rue Jean Jacques Rousseau – rue Jules Guesde (reprise chaussée devant place Blanche Odin) – rue de la Moisson (busage) - rue de la Chenaie – rue du 11 Novembre (pluvial contre allée St Jean à Chemin du Roy, carrefour chemin du Roy, parking Legathe) – impasse des Cèdres (reprise chaussée)- aménagements Square St Jean- -Solde aménagement Place Blanche Odin- avenue du Bois (descente du pont vers canal du Moulin et reprise voirie devant le n°10)- -Chemin des Alouettes/chemin du Roy , carrefour.
- rue Blériot – rue Maryse Bastié- allée des Charmes (pluvial)-
- Avenue des Sports(remplacement de caniveaux défectueux)
- Programme de réfection des trottoirs
- Campagne points à temps
- Défense incendie sur la commune
- Frais de levé de géomètre – révision Plan local urbanisme (frais de publication annonces légales)

- **les aménagements de voirie rurale et de la forêt**

- réfection chemin du Micacaou.

- **l'offre en direction des associations.**

- réhabilitation de la Maison du Temps Libre.

- Centre Jean Jaurès, mise en conformité des locaux sous scène.
- reprise piste athlétisme stade Jules Ferry
- maîtrise d'œuvre aménagement stade Adour
- local bureau et salle de réunion Tennis
- Mille Clubs, réfection de la toiture.

M. Faure précise que le coût des prévisions d'investissements ci-dessus, hors restes à réaliser est de 2 072 227 € et se décompose comme suit :

Acquisitions	54 400 €
Cimetière	49 000 €
Bâtiments	426 300 €
Complexe sportif	75 000 €
Voirie urbaine	828 300 €
Voirie rurale	15 000 €
Eclairage public	52 727 €
Aménagement mairie solde	10 000 €
Extension restaurant scolaire	200 000 €
ORU centre Est	361 500 €

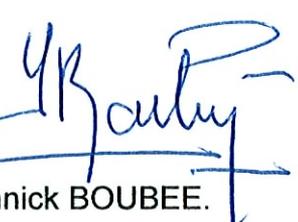
Un emprunt sera nécessaire pour financer les programmes d'investissements.

Après discussion, le Conseil Municipal, prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2008.

P.C.C.

Le Maire,




Yannick BOUBEE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2008

Date de la convocation : 27/03/2008

Date de la publication : 07/04/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE -Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**OPAH-RU Bout-du-Pont : Subvention à la SCI KAVICA pour
amélioration de l'habitat**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, la SCI KAVICA – M. ALMANZA a engagé un projet de réhabilitation d'un immeuble vacant (création de 7 logements) 17 avenue Jean Jaurès à AUREILHAN.

Le Conseil municipal,

Vu la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, prévoyant les différentes modalités d'aides aux personnes effectuant des travaux dans ce cadre ;

Vu la demande de subvention transmise par le PACT de Tarbes, pour l'opération de réhabilitation de l'immeuble 17 avenue Jean Jaurès (7 logements) pour un montant subventionnable hors taxes de travaux de 522 366 € ;

Considérant que l'ANAH subventionne ce projet à hauteur de 386 984 €,

Considérant que la Commune d'Aureilhan intervient en complément de l'ANAH ,

31039
20-10-11
28 7399

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour 23

Contre 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué- M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

Article 1 : approuve la subvention d'un montant de 42 158.55 € à la SCI KAVICA- M. ALMANZA, demeurant 32 chemin du Moulin à NOUSTY 64420 , pour la réhabilitation de l'immeuble 17 avenue Jean Jaurès à Aureilhan (7 logements).

Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception des factures et en fonction de la subvention de l'ANAH.

Article 3 : La présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;
- Monsieur le Trésorier de Tarbes-Adour-Echez ;
- PACT, 2 rue Victor Hugo, 65000 Tarbes, à l'attention de Véronique BOILLOT.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2008

Date de la convocation : 27/03/2008

Date de la publication : 07/04/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE -Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURET.

POUVOIRS : Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

**OPAH-RU Bout-du-Pont : Subvention à la SCI SPORT SERVICES pour
amélioration de l'habitat**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, la SCI SPORT SERVICES- M. GARCIA Jean-Pierre, a engagé un projet de réhabilitation d'un immeuble vacant (création de 4 logements) 28 avenue des Sports à AUREILHAN.

Le Conseil municipal,

Vu la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, prévoyant les différentes modalités d'aides aux personnes effectuant des travaux dans ce cadre ;

Vu la demande de subvention transmise par le PACT de Tarbes, pour l'opération de réhabilitation de l'immeuble 28 avenue des Sports (4 logements) pour un montant subventionnable hors taxes de travaux de 310 636 € ;

Considérant que l'ANAH subventionne ce projet à hauteur de 209 124,15 €,

Considérant que la Commune d'Aureilhan intervient en complément de l'ANAH,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour 23

Contre 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué- M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

Article 1 : approuve la subvention d'un montant de 24 693.86 € à la SCI SPORT-SERVICES - M. GARCIA Jean - Pierre, demeurant 7 rue de Broglie à TARBES 65000 , pour la réhabilitation de l'immeuble 28 avenue des Sports à Aureilhan (4 logements).

Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception des factures et en fonction de la subvention de l'ANAH.

Article 3 : La présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;
- Monsieur le Trésorier de Tarbes-Adour-Echez ;
- PACT, 2 rue Victor Hugo, 65000 Tarbes, à l'attention de Véronique BOILLOT.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2008

Date de la convocation : 27/03/2008

Date de la publication : 07/04/2008

PRESENTS : Yannick BOUBEE- Pierre FAURE- Chantal BADENCO – Maryvonne GARBAYE- Louis CANDAU- Geneviève DORGANS- Claude PAHU- Isabelle CHEDEVILLE- Philippe DUSSERT- Sarah DUCO- Daniel RIVIERE – Emmanuel ALONSO- Simone GASQUET- Yves CARRIE- Nicole RIEUDEBAT – Jacques LABE -Nicole CASTELLA- Manuel ESPEJO – Annie GUITTARD - Jocelyne JOANDET – Daniel LARREGOLA- Maryse PAYSSE- Jean-Marc LACABANNE- Annie AGUADO- André BOYRIE- Françoise MAZOUÉ – Jacques LAPALISSE – Audrey MAUHOURAT.

POUVOIRS : Patrick LASCOUMETTES (pouvoir à Yannick BOUBEE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

OPAH-RU Bout-du-Pont : Subvention à la SCI SPORTS SERVICES pour un ravalement des façades

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, la SCI SPORT SERVICES- M. GARCIA Jean-Pierre, a engagé un projet de ravalement des façades de l'immeuble 28 avenue des Sports à AUREILHAN.

Le Conseil municipal,

Vu la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bout du Pont, prévoyant les différentes modalités d'aides aux personnes effectuant des travaux dans ce cadre ;

Vu la demande de subvention, transmise par le PACT, pour la SCI SPORT SERVICES, au titre d'un ravalement des façades effectué au 28 avenue des Sports, pour un montant de 12 098.22 €, plafonné à un montant subventionnable de 5 000€ TTC ;

Considérant qu'il est prévu une subvention de 30% maximum de 5000 € TTC au titre du ravalement des façades,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Pour 23

Contre 6 (MM. Lacabanne- Boyrie- Mmes Aguado- Mazoué- M. Lapalisse – Mme Mauhourat)

Article 1 : approuve la subvention d'un montant de 1 500 € à la SCI SPORT- SERVICES - M. GARCIA Jean - Pierre, demeurant 7 rue de Broglie à TARBES 65000, pour le ravalement des façades de l'immeuble 28 avenue des Sports à Aureilhan.

Article 2 : le versement de la subvention communale se fera à réception des factures.

Article 3 : La présente délibération est transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;
- Monsieur le Trésorier de Tarbes-Adour-Echez ;
- PACT, 2 rue Victor Hugo, 65000 Tarbes, à l'attention de Véronique BOILLOT.

P.C.C.

Le Maire,



Y. Boubee
Yannick BOUBEE.

